

PROCES VERBAL

Assemblée Générale 2024 - MSA d'Armorique
9 avril 2024 – Salle Le Vallon - LANDIVISIAU



SOMMAIRE

Partie statutaire	Page
<ul style="list-style-type: none">• Ouverture	3
<ul style="list-style-type: none">• Adoption du procès-verbal 2023	3
<ul style="list-style-type: none">• Bilan chiffré et commenté de l'exercice 2023	4
<ul style="list-style-type: none">• Résolution financière	4
<ul style="list-style-type: none">• Vœux	5
<ul style="list-style-type: none">• Rapport du Président du Conseil d'Administration	6
<ul style="list-style-type: none">• Question à la salle	13
Partie Thématique	16
<ul style="list-style-type: none">• Intervention de Madame Béatrice LE TENNIER, conférencière et psychothérapeute• Table ronde	
Assemblée électorale	
Conclusion	

PREMIERE PARTIE
ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

L'Assemblée générale de la MSA d'Armorique s'est déroulée dans la salle Le Vallon à LANDIVISIAU, le mardi 9 avril 2024.

Selon l'article 30 des statuts de la MSA, l'Assemblée générale a le pouvoir de statuer dès l'instant où le quart des membres qui la composent sont présents. Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

A 9 h 55, Monsieur Bernard SIMON, Président du Conseil d'administration, déclare la séance ouverte. Afin de constituer le bureau, il propose de désigner les personnes suivantes :

- Collège 1 : Madame Laurence BEZARD
- Collège 2 : Monsieur Frédéric MARION
- Collège 3 : Monsieur Éric JUHEL

Madame Karine NOUVEL, Directrice générale de la MSA d'Armorique, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur SIMON salue ensuite les personnes qui l'entourent à la table :

- Madame Karine NOUVEL Directrice générale de la MSA d'Armorique
- Madame Marie-Christine WATTELET, 1^{ère} Vice-Présidente

Approbation du procès-verbal 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale de la MSA d'Armorique du 7 avril 2023 a été mis à disposition des délégués sur le site internet, dans l'espace réservé aux élus. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune demande d'information particulière.

Monsieur SIMON le soumet à l'approbation des délégués qui l'adoptent à l'unanimité.

Monsieur SIMON présente ensuite le déroulement de cette Assemblée générale composée d'une partie statutaire, d'une partie thématique et d'une partie électorale.

- La partie statutaire :
 - Le rapport d'activité 2023 : bilan chiffré et commenté de l'exercice 2023
 - La résolution financière de santé au travail
 - Les vœux du Conseil d'administration
 - Le rapport du président du conseil d'administration :
 - L'actualité de la protection sociale en 2023
 - La poursuite du déploiement en Armorique de la feuille de route interministérielle concernant le mal-être en agriculture et la venue d'Olivier DAMAISIN, délégué interministériel
 - L'accompagnement par la MSA des ressortissants agricoles faces aux crises ; Influenza aviaire, tempête Ciaran
 - La préparation des élections MSA 2025 et la dynamique d'actions des élus
 - Les questions de la salle.

- La partie thématique :
 - L'isolement, avec l'intervention de Béatrice LE TENNIER, conférencière et psychothérapeute
 - La table ronde sur les actions mises en place et celles qui peuvent être mises en place ensemble face à l'isolement

- La partie élective :
 - L'élection de deux nouveaux administrateurs du 1^{er} collège du Finistère

Bilan chiffré et commenté de l'exercice 2023

Madame NOUVEL, présente le rapport technique (annexe 1) et les comptes de l'exercice 2023 de la MSA d'Armorique et de la MSA d'Armorique-Mayotte.

Résolution pour l'exercice 2023

Madame WATTELET, première Vice-présidente, donne lecture de l'affectation du résultat santé au travail qui sera ensuite soumise à approbation.

	Solde antérieur	Affectation au report à nouveau	Nouveau solde
Réserve de Santé au Travail	2 049 924,22€	- 227 416.64 €	1 822 507.58 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur SIMON demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler avant de procéder au vote.

En l'absence de question, Monsieur SIMON soumet la résolution Santé au Travail à l'approbation des délégués. On note une abstention.

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter la résolution de Santé au Travail pour l'exercice 2023.

Vœux

Madame WATTELET présente les vœux de la MSA d'Armorique, non pris en compte à aujourd'hui par la législation sociale.

Concernant les prestations familiales :

- Supprimer le seuil en dessous duquel les prestations logement et la prime d'activité ne sont pas versées.
- Simplifier l'articulation entre le dispositif de la prime d'activité (qui vise à compléter des revenus d'activités modestes) et le RSA pour les Non-Salariés Agricoles en cas de revenus nuls ou négatifs.

Concernant les prestations santé :

- Verser les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail d'un salarié bénéficiaire d'une pension d'invalidité catégorie 1, quelle que soit la justification médicale de l'arrêt.
- Revaloriser les pensions d'invalidité pour les porter rapidement au niveau des minima sociaux.
- La date d'effet d'un accord de Complémentaire Santé Solidaire (C2S) doit être la date de dépôt de la demande.

- Verser l'indemnité temporaire d'inaptitude dès la suspension des indemnités journalières accident du travail ou maladie professionnelle et l'étendre aux arrêts de travail pour maladie.
- Réduire la durée d'affiliation nécessaire (6 mois) pour pouvoir bénéficier du congé maternité/paternité/adoption.
- Au regard des spécificités de l'activité agricole, permettre la possibilité d'adapter la prise des 7 jours en continu pour le congé paternité.
= A noter que ce vœu a été repris par la dernière loi de finance de la sécurité sociale mais qu'il n'est pas encore applicable en l'absence de la publication du décret d'application.

Concernant les prestations retraite :

- Revaloriser le montant de la retraite des non-salariés à hauteur de 85 % du SMIC.
- Faire en sorte que le critère principal pour attribuer la retraite à taux plein ne soit plus l'âge mais la durée et la pénibilité de l'activité pour tous les actifs.
- Dans le barème des points de retraite non-salariés, établir la proportionnalité dans la tranche des revenus compris entre 800 SMIC et 2 fois le minimum contributif.
- Indexer les retraites sur l'inflation de façon intra-annuelle.

Concernant l'action sanitaire et sociale :

- Au regard de la précarité et de la fragilité croissante dans la population agricole, obtenir les financements et les moyens nécessaires pour y faire face.

A l'issue de ces interventions, Monsieur SIMON soumet les vœux à l'Assemblée générale : les vœux sont adoptés à l'unanimité.

Rapport du Président du Conseil d'administration

Monsieur Bernard SIMON intervient :

« Mesdames, Messieurs les délégués, chers collègues,

En 2023, la guerre en Ukraine, débutée en février 2022, s'est hélas poursuivie, sans perspective immédiate d'arrêt, et la poursuite de la hausse de l'inflation et des crises sectorielles ont caractérisé la conjoncture économique de l'année.

Concernant en particulier la MSA d'Armorique, l'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la réforme des retraites dans des délais très courts, par l'accompagnement des ressortissants agricoles concernés par le mal-être, dans le contexte de la grippe aviaire, et suite aux dégâts importants générés par la tempête Ciaran ; enfin, l'année 2023 s'est caractérisée par la poursuite de la dynamique de l'animation de la vie mutualiste, et des actions des élus de la MSA Armorique.

Mon intervention s'articulera en 4 temps :

1. Tout d'abord, j'évoquerai l'actualité de la protection sociale en 2023 ;
2. J'aborderai ensuite la poursuite du déploiement en Armorique de la feuille de route interministérielle concernant le mal-être en agriculture et la venue d'Olivier DAMAISIN, délégué interministériel en charge du sujet ;
3. Puis j'évoquerai l'accompagnement par la MSA des ressortissants agricoles face aux crises : influenza aviaire début 2023, tempête Ciaran en novembre 2023 ;
4. Enfin je conclurai sur la préparation des élections MSA 2025 et la dynamique d'actions des élus de la MSA Armorique.

1. L'actualité de la protection sociale en 2023

Au 1er janvier 2023, sont intervenues

- Les revalorisations des plafonds de ressources des prestations familiales, des minima sociaux, et aides au logement de 1,6% ;
- Les revalorisations des pensions de vieillesse, des minima sociaux et de pension de 0,8% (après revalorisation anticipée de 4% au 1er juillet 2022)

Au 1er avril 2023, sont intervenues

- Les revalorisations des rentes accidents du travail maladies professionnelles et indemnités en capital via un coefficient de revalorisation qui s'établit à 1,056 sur les montants en vigueur au 1er avril 2022.
- Les revalorisations des prestations familiales et minimas sociaux de 1,6% (suite à la revalorisation exceptionnelle de 4% en août 2022).

La première nouveauté 2023 a été la mise en place du « service public des pensions alimentaires automatique pour tous les parents séparés et leurs enfants ». Ainsi, au 1er janvier 2023, les Caf et les MSA sont devenues systématiquement les intermédiaires entre les parents séparés dans la gestion des pensions alimentaires fixées pour leurs enfants.

Les professionnels de justice transmettent directement à l'ARIPA (Agence de Recouvrement et de l'Intermédiation des Pension Alimentaires), les informations dès la pension alimentaire fixée ; l'ARIPA gère aussi la revalorisation des pensions, et en cas d'impayé, l'ARIPA agit en recouvrement de la pension alimentaire dès le 1er mois. Ce service vise à limiter les conflits entre les parents séparés, et à garantir le paiement régulier de la pension alimentaire, en évitant ainsi des risques de précarisation économique.

Ensuite, la réforme des retraites a constitué une actualité de protection sociale majeure en 2023. Cette nouvelle réforme s'est caractérisée par le délai le plus court connu pour ce type de réforme entre son vote et sa mise en œuvre, ce qui a provoqué une forte pression sur les équipes des MSA et CARSAT pour la mise en place, et également de fortes incompréhensions et du mécontentement de la part des futurs retraités qui ont connu tardivement leurs droits.

La MSA a mis en place une page d'information sur les principales mesures et nouveautés sur son site internet, une foire aux questions, ainsi qu'une ligne téléphonique dédiée à la réforme, afin de répondre aux interrogations. Ont complété ces premiers outils d'information, un simulateur concernant l'âge de départ pour un départ à taux plein, et un service en ligne « mon estimation retraite » permettant de simuler le montant de sa retraite, avec toutefois une certaine réserve à avoir concernant la fiabilité des simulations relatives aux retraites des exploitants agricoles.

Autre sujet marquant de l'année, l'Unification des Déclaration Sociales et Fiscales (UDFS), mise en place en avril 2023, qui fusionne en une seule formalité la déclaration fiscale des revenus et la déclaration des revenus professionnels (DRP). Cette déclaration unique fiscale et sociale simplifie les démarches administratives en devenant la seule et unique déclaration de revenus à réaliser par les chefs d'exploitations. Elle fait l'objet d'un service en ligne disponible dans l'espace « impôts.gouv.fr ».

Après quelques anomalies de démarrage en 2023, la deuxième campagne en 2024 devrait donner lieu à un accompagnement renforcé des exploitants de la part des impôts, pilotes du service en ligne.

Au 1er octobre 2023, c'est la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) qui est mise en place. Cette mesure vise à assurer l'indépendance financière de la personne en situation de handicap bénéficiaire de l'AAH, en excluant les ressources du conjoint dans le calcul et dans la détermination du plafond de ressource applicable pour l'obtention de l'AAH.

Cette individualisation doit garantir des ressources plus élevées au bénéficiaire, et ainsi, une meilleure indépendance financière aux personnes en situation de handicap.

Enfin, a été mise en place au 1er décembre 2023 l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Cette aide a été créée afin de faciliter le départ des victimes de violences conjugales de leur domicile et de faire face aux premières dépenses. Ce dispositif permet de débloquer rapidement une aide qui peut prendre la forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt à taux zéro.

L'aide universelle d'urgence est une aide de l'Etat qui est attribuée, servie et contrôlée par les MSA et les Caf, et doit être versée dans les 3 jours suivant le dépôt de la demande.

2. La poursuite du déploiement en Armorique de la feuille de route interministérielle concernant le mal-être en agriculture, et la venue d'Olivier DAMAISIN.

Pour mémoire, la feuille de route interministérielle pour la prévention du mal être et pour l'accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles a été adoptée en novembre 2021. Les différentes instances (comités pléniers, techniques) ont été mises en place dans les deux départements en 2022, et le déploiement des actions s'est développé en 2023, dont :

- la cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide, constituée en interne MSA. Elle a poursuivi son activité et a traité 168 situations de ressortissants agricoles en 2023.
- 35 nouvelles sentinelles ont rejoint en 2023 les sentinelles déjà formées sur les deux départements (contre 41 en 2022). Afin de s'assurer de la bonne identification de l'ensemble des sentinelles actuellement actives après la création du dispositif il y a 10 ans, il leur a été demandé en 2023 de signer la Charte nationale prévue pour leurs

missions : après avoir contacté et relancé, c'est un total de 122 sentinelles qui ont adhéré à la charte.

Les aspects économiques des situations difficiles rencontrées par nos adhérents ne sont bien souvent qu'un des déterminants du mal être, de la souffrance voire de la crise suicidaire. La MSA a la capacité à en appréhender les aspects sociaux et psychologiques. Il est essentiel que la MSA soit bien identifiée par nos ressortissants agricoles également pour cette mission concernant directement la personne qu'est l'exploitant agricole, l'employeur de main d'œuvre ou le salarié agricole.

La MSA, ce n'est donc pas que les cotisations, comme on l'entend toujours hélas aujourd'hui ! La protection sociale agricole ne peut être envisagée que globalement, cotisations, prestations, accompagnement. La MSA est le guichet unique au service de ses ressortissants et du monde rural.

La MSA doit poursuivre et renforcer ses efforts de pédagogie et de communication vers ses ressortissants, vers ses partenaires, vers les lycées agricoles, afin que la bonne compréhension de ce qu'est la protection sociale agricole permette d'une part, que la MSA soit sollicitée par ses ressortissants en tant que de besoin, et d'autre part, qu'elle soit valorisée, légitimée dans ses spécificités auprès de tous.

Un autre temps fort a marqué l'année 2023 pour la MSA d'Armorique : il s'agit de la venue, les 17 et 18 octobre 2023, de Monsieur Olivier DAMAISIN, délégué interministériel en charge du plan mal être en agriculture.

Au cours de ces 2 journées, Monsieur DAMAISIN a participé à une action de sensibilisation MSA de salariés de l'agroalimentaire appelés à rencontrer des exploitants dans leur activité au quotidien et pouvant être confrontés à des situations de mal être. Il a participé à une réunion des sentinelles à Plestin-les-Grèves, puis a rencontré des exploitants agricoles accompagnés par la MSA à la suite de la crise aviaire et à un accident du travail. Il a enfin échangé avec les professionnels de la MSA sur les difficultés rencontrées dans leurs actions de lutte contre le mal être agricole auprès des adhérents MSA au quotidien.

Sur la base de ses différentes rencontres au sein du réseau MSA, Monsieur DAMAISIN va élaborer un nouveau plan d'actions afin de poursuivre la lutte contre le mal être en agriculture. Outre la présentation de nos actions de terrain, nous avons d'ores et déjà attiré son attention sur l'importance des moyens humains dont doit disposer la MSA pour accompagner ses ressortissants, sur l'importance de partenariats structurés sur les territoires pour être efficace et toucher toutes les personnes en difficulté, ce qui n'est pas encore chose faite aujourd'hui.

3. L'accompagnement de la MSA des ressortissants agricoles face aux crises : influenza aviaire début 2023, et tempête Ciaran en novembre 2023

En 2023, une nouvelle vague de grippe aviaire a touché 3 zones géographiques dans les Côtes d'Armor, avec 330 producteurs concernés par la zone de surveillance (protection spécifique des élevages, vides sanitaires allongés, et/ou interdiction de recharger les poulaillers), et 28 producteurs concernés par des abattages de volailles, entre le 1er janvier et le 15 mars 2023.

Deux actions majeures ont été menées par la MSA d'Armorique dans ce contexte :

- Tout d'abord, chacun des 28 producteurs concernés par des abattages de volailles a été personnellement contacté par le service interventions sociales de la MSA d'Armorique, dans le cadre de la démarche d'« aller vers » que nous souhaitons systématiquement déployer en MSA d'Armorique lors de chaque crise, dans la mesure de nos moyens.

Au final, une douzaine d'exploitants a bénéficié d'un accompagnement social et/ou d'un nouveau contact avec un travailleur social, qui ont consisté en des renseignements sur les droits sociaux pour favoriser la plénitude des droits, des informations sur les dispositifs d'aides au paiement des cotisations sociales (report et prise en charge), l'organisation de soutien psychologique, la mise en œuvre de l'aide au répit, ou l'orientation vers la médecine du travail lorsqu'un salarié est présent sur l'exploitation.

Ensuite, une conférence publique organisée par la MSA d'Armorique, ouverte à l'ensemble des 330 producteurs concernés par la zone de surveillance, s'est tenue le 18 avril à Saint-Gilles-Pligeaux ; il s'agit d'une première pour la caisse, permettant aux équipes de la MSA, en particulier les services interventions sociales et recouvrement, d'« aller vers » les producteurs, au moment où ils en ont le plus besoin, au plus près de l'évènement, pour répondre à leurs questions et présenter l'ensemble des mesures et actions de la MSA dont ils peuvent bénéficier dans le contexte de la grippe aviaire.

Plus de 80 producteurs ont participé à cette conférence ! Ils ont échangé avec les équipes de la MSA, la Direction Départementale de la Protection des Populations des Côtes d'Armor également présente dans la salle. Ils ont aussi entendu les témoignages d'une productrice de volailles des Côtes d'Armor également administratrice de la caisse d'Armorique et d'un producteur du Finistère ayant bénéficié en 2022 de l'accompagnement de la MSA au titre de la grippe aviaire, ce qui a permis de rendre concrètes les actions de la MSA.

Cet « aller vers » collectif de la MSA, au moment propice, intègre des interventions techniques des cadres de l'ASS et du recouvrement. L'intervention des pairs, et des collègues des ressortissants agricoles qui ont bénéficié de l'action de la MSA met en lumière que ce dispositif est pertinent et répond aux attentes. Il sera à nouveau déployé lors de nouvelles crises.

Autre évènement d'importance, la survenue de la tempête Ciaran dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023 qui a durement frappé les départements du Finistère et des Côtes d'Armor. La MSA d'Armorique s'est montrée particulièrement réactive avec la diffusion d'informations spécifiques dès le 8 novembre à l'ensemble des employeurs de main d'œuvre et exploitants agricoles, ainsi qu'aux groupements professionnels, afin qu'ils puissent se saisir au plus tôt des dispositifs pouvant les concerner, ce qui a été salué par un certain nombre d'entre eux.

A mars 2024, on peut noter que 89 situations individuelles ont été accompagnées par le service des interventions sociales de la MSA.

Par ailleurs, dans l'attente de visibilité dans les prochaines semaines sur les futures prises en charge de cotisations pour aider les exploitations touchées par la tempête CIARAN, la MSA a consacré une partie de l'enveloppe de prises en charge de cotisations sociales 2023 au traitement des situations les plus urgentes.

Ainsi, 102 exploitations (134 chefs d'exploitations) ont perçu un montant total de 451 613 € (Finistère : 56 exploitations pour une aide de 234 500 €/Côtes d'Armor : 46 exploitations pour une aide de 217 113 €). La MSA d'Armorique s'est efforcée d'être au plus près de ses ressortissants, au plus tôt, durant ces différentes crises, tant au plan humain que financier.

Notre organisme de protection sociale est ainsi incontournable dans tout dispositif d'accompagnement des crises agricoles, en coordination avec les partenaires de nos territoires.

Malgré ses contraintes en termes financiers et d'effectifs, la MSA d'Armorique poursuit donc résolument ses actions, demeure présente sur les territoires et veut le rester en contribuant volontairement et efficacement aux politiques publiques. La MSA l'a encore démontré en ce début d'année à travers son engagement afin de proposer des mesures de simplifications ou encore pour participer activement aux permanences pour accompagner les agriculteurs en difficulté.

4. La préparation des élections et la dynamique de l'animation par les élus de la MSA Armorique.

L'année 2023 nous a permis de poursuivre pleinement notre dynamique d'animation du réseau des élus, visant à la fois à déployer des actions de proximité avec les élus et à construire un réseau actif et solidaire des délégués de la MSA.

Les comités départementaux se sont réunis le 24 mars en Finistère, et le 4 avril dans les Côtes d'Armor ; ils ont pris connaissance des missions de la Commission de Recours Amiable et ont simulé des présentations de dossiers. Ils ont été informés sur les rôles respectifs du médecin du travail et du médecin conseil, et de l'actualité de la protection sociale.

Pour mémoire, les comités départementaux sont un relais entre le conseil d'administration et les 24 territoires d'animation, un relais d'informations entre le terrain et la MSA. Ils constituent des pépinières d'élus pour les préparer le cas échéant aux fonctions d'administrateurs, ce qui m'intéresse particulièrement en cette année préparatoire des élections MSA 2025.

S'est aussi tenue une première rencontre commune entre les Présidents d'échelon locaux des Côtes d'Armor et du Finistère, et l'ensemble des membres des comités départementaux le 6 octobre 2023 à Saint-Brieuc. Le contexte sanitaire n'ayant pas permis de désigner en début de mandat tous les présidents des échelons locaux, cette action a été quasi finalisée fin 2022.

Ils ont pris connaissance du plan d'actions de la vie mutualiste et élections MSA 2025, du règlement d'action sanitaire et sociale, de la présentation des missions du CASS restreint, et ont participé à une simulation d'un CASS restreint, et ont été informés de l'actualité de la protection sociale.

A l'occasion de ces différentes réunions, les simulations réalisées, tantôt de la CRA, tantôt du CASS restreint, ont été particulièrement appréciées. Elles ont permis de confronter les points de vue, d'expliquer les décisions finalement rendues sur les dossiers, et de sensibiliser de potentiels futurs administrateurs à de futures fonctions !

Comme chaque année, se sont aussi tenues 12 réunions d'hiver sur janvier / février, 24 réunions de rentrée sur octobre / novembre et 24 réunions de fin de saison sur mai / juin, soit un total de 60 réunions pilotées par les animateurs MSA avec les élus des territoires. Ces réunions sont des occasions renouvelées d'échanges sur les sujets de la MSA et de pédagogie sur le sens de notre action et sur les besoins des territoires et des ressortissants agricoles.

Au-delà de ces réunions, il y a eu 27 actions menées sur 17 thématiques différentes sur l'ensemble du territoire par votre intermédiaire. Les thématiques abordées ont été :

- La prévention santé avec des actions en lien avec la prévention des cancers, la nutrition, les AVC, la sédentarité, la prévention du risque solaire...
- La santé et sécurité au travail avec les conférences QVCT (Qualité de vie et conditions de travail), des formations à l'usage de la tronçonneuse, la sensibilisation à la conduite d'engins agricoles.
- L'accompagnement à l'utilisation des outils numériques avec des actions comme la présentation des services en ligne ou encore « coup de pouce connexion ».

Notre enjeu prioritaire aujourd'hui est bien de préparer les élections MSA 2025, en valorisant le rôle de l'élu et son utilité, afin de mobiliser les ressortissants pour élire et/ou se porter candidat pour ces élections.

A cet effet, différentes actions de communication sur différents axes sont engagées ou prévues, tant sur le plan national que local :

Sur le plan local,

- Des vidéos d'élus MSA d'Armorique sont diffusés sur les réseaux sociaux afin d'expliquer ce qu'est et fait un élu MSA,
- Une communication régulière va être mise en place à destination des grandes entreprises,
- La newsletter à destination des élus de la République a vu le jour début 2024. Elle a pour but d'asseoir la notoriété de la MSA et de communiquer sur les actions mises en place.

Sur le plan national,

- Une « Déclaration de l'élu » a été rédigée par les élus MSA, portant des messages forts permettant d'exprimer leur dévouement, leur engagement et leurs convictions.

J'ai officiellement présenté cette déclaration lors du Salon de l'Agriculture de mars 2024, et vous trouverez un exemplaire de cette Déclaration dans vos dossiers.

- Des Spots TV sont diffusés afin de présenter des actions des élus MSA (sensibilisation à la prévention santé...)

Le marché national de communication vient d'être signé au niveau central. Le plan de communication arrivera prochainement.

Au fond, outre ces différentes actions de communication, il est essentiel de s'attacher à mettre en exergue la diversité et l'importance des actions menées par les élus au bénéfice des ressortissants agricoles et des territoires ruraux, en proximité, afin d'attester de notre pleine utilité !

C'est aussi ce que nous souhaitons vous démontrer aujourd'hui à l'occasion de notre thématique relative à l'isolement.

Entre autres missions des délégués MSA, je citerai :

- Servir de relai d'informations entre la MSA et les habitants des territoires : ainsi, à titre d'exemple, à la suite des présentations réalisées sur la politique de contrôle de la MSA en réunions d'hiver début 2024, à votre demande, une fiche de synthèse vous est aujourd'hui remise afin de vous permettre d'échanger, de répondre, de communiquer, sur le terrain, sur le sujet ;
- Remonter les difficultés particulières des ressortissants vers la caisse d'Armorique, ce qui permet de débloquer certaines situations, d'expliquer le pourquoi de telle ou telle décision, et d'améliorer en interne certains traitements de dossiers ;
- Contribuer à faire évoluer la protection sociale, en remontant à la Caisse des situations inéquitables, non prises en compte, etc... Après expertise, elles pourront donner lieu le cas échéant à des propositions d'évolutions de la législation, validées par le CA, présentées au titre des vœux en AG, comme aujourd'hui ;
- Proposer des actions sur les territoires, adaptées aux besoins identifiés ; c'est tout l'intérêt de vivre sur les territoires, et ainsi de pouvoir connaître, déceler les besoins non satisfaits des populations au titre de leur vie quotidienne, de leur travail, de leur santé, de la garde des enfants, de l'isolement de certaines personnes, âgées ou non, etc...

L'élu MSA doit être ainsi connu et reconnu sur son territoire par la population, mais également par les élus des collectivités locales, vers lesquels il pourra aussi relayer les dispositifs MSA existants susceptibles de répondre à leurs propres besoins en tant qu'élus : grandir en milieu rural (GMR), Pour Bien Vieillir Bretagne (PBVB)...., etc... et les réalisations dont ils peuvent aussi s'inspirer.

Ainsi, vous avez pu admirer le camping-car France Services stationné devant notre salle, qui est un projet co porté par la MSA d'Armorique et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, comme le co portage entre la MSA et la mairie de Bourbriac pour la France Services de Bourbriac dont les nouveaux locaux ont été récemment inaugurés.

La France services itinérante du Kreiz Breizh sillonne 23 communes et, ses 2 agents, dont une salariée MSA, renseignent en proximité les habitants du Kreiz Breizh sur les services de 11 partenaires : MSA, CAF, CPAM, CARSAT, La Poste, Finances publiques, Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), France Travail, Chèque énergie, France Rénov ' et Urssaf.

Le taux de satisfaction 2023 des utilisateurs est de 98%. Ce service répond pleinement aux attentes des habitants du territoire et permet de combattre la fracture existante entre certaines personnes et les services publics.

C'est une nouvelle démonstration de la capacité de la MSA d'Armorique à innover et adapter ses interventions en fonction des besoins des territoires et des populations qui y vivent. »

Monsieur SIMON remercie les délégués pour leur engagement sur les territoires et également l'ensemble du personnel pour son engagement et ses compétences.

Questions de la salle

Monsieur SIMON invite les délégués qui souhaitent intervenir à se présenter. Avec Madame NOUVEL, ils sont à disposition pour répondre à toutes les questions posées.

➤ Question 1

Bernard LE FLOCH, collègue 1, de Plogonnec (29), Territoire du Pays de l'Odet, canton Quimper 1

Lorsqu'un exploitant n'a pas de comptabilité, cela pose un problème pour les cotisations, il paie un forfait très élevé, comment faire ?

Madame NOUVEL indique qu'il s'agit d'une taxation forfaitaire. La MSA, dans le cadre de son offre de services MSA Services, aurait aimé proposer un service de comptabilité, adapté à ces situations spécifiques d'agriculteurs, mais selon la législation, cela n'est pas possible, et cela apparaîtrait déloyal vis-à-vis des centres comptables.

Monsieur SIMON ajoute que la MSA ne peut se substituer à un centre de gestion ou à l'agriculteur. Cependant, la MSA invite les partenaires à signaler à la caisse, dès lors que les difficultés apparaissent. Il espère également qu'avec la déclaration unique par le centre des impôts cela s'améliorera.

➤ Question 2

Loïc COLIN, Collège 2, de Brest, Territoire Abers Iroise, Canton Brest 1

J'étais à l'AG de SOS amitié de Brest. L'objectif de l'association est la prévention du suicide, dont des agriculteurs. La MSA ne subventionne plus SOS Amitié, pourquoi ?

Monsieur SIMON indique que c'est un choix national de professionnaliser Agri-écoute, une écoute 24H/24 par des professionnels dont des psychologues. Comme toute organisation, les moyens sont limités, d'où parfois des choix difficiles à faire. SOS amitié a sa place dans la problématique de souffrance, leur rôle est important.

➤ Question 3

Christophe VIEZZER, collègue 2, de Plouarzel (29), Territoire Abers Iroise, canton de Saint-Renan

Est-ce un doublon ? (En lien avec la question 2, de Monsieur COLIN, ci-dessus)

Monsieur SIMON précise que si la MSA finance, oui, c'est un doublon. L'association est composée de bénévoles et est importante pour toutes populations confondues. Agri-écoute est une écoute professionnelle, avec la possibilité d'un accompagnement si la personne accepte de lever l'anonymat. C'est complémentaire, mais la MSA est obligée de faire des choix.

➤ **Question 4**

Jean-Yves DANNIC, collègue 2, de Plourivo (22), Territoire les Côtes de Trégor Goëlo, canton de Paimpol

Concernant les aides à domicile, il y a peu de ressortissants de la MSA, à cause de la complexité des dossiers de demande. Le coût des prestations est de plus en plus important pour les personnes âgées, alors qu'elles aident à lutter contre l'isolement.

Monsieur SIMON regrette qu'il n'y ait pas plus d'élus de la MSA dans les associations d'aide à domicile. Chacun s'engage et fait en fonction de ses disponibilités. La MSA est engagée dans le maintien à domicile, avec notamment l'Offre de services pour l'évaluation du GIR, Bulle d'air, pour le soutien aux aidants : la MSA est impliquée.

Jean Yves DANNIC : *Il y a 419 bénéficiaires d'aide à domicile sur les 2 départements, ça paraît dérisoire. Quels sont les critères de sélection ? Les associations d'aide à domicile disent que c'est très difficile pour les dossiers MSA.*

Monsieur SIMON précise qu'il s'agit de prestations extra-légales. Il y a un arbitrage en fonction des besoins de la population. Le besoin est important, malheureusement, il y a des limites à ce qui peut être fait. Concernant la complexité de complétude de dossier, cela serait à vérifier auprès des services avec des exemples concrets.

➤ **Question 5**

Christophe VIEZZER, collègue 2, de Plouarzel (29), Territoire Abers Iroise, canton de Saint-Renan

Pouvez-vous rappeler la procédure pour la visite d'embauche d'un travailleur handicapé ? Et est-ce normal qu'il commence sans avoir eu cette visite ?

Madame NOUVEL rappelle la problématique de recrutement des médecins du travail.

Elle informe de la possibilité désormais de déléguer à un infirmier de santé au travail, certains types de visites, cependant cela n'est pas suffisant car les délégations sont limitées. L'information est transmise aux entreprises pour que celles-ci fassent leurs demandes le plus tôt possible et dans un ordre de priorité afin de répondre au mieux à leurs sollicitations côté MSA.

➤ **Question 6**

Guillaume KERRAVAL, collègue 1, président échelon local, de Laz (29), Territoire Kreiz Pen Ar Bed, canton de Briec

Par rapport aux candidatures des élections 2025, peut-on solliciter les délégués stagiaires, les élus potentiels à venir aux prochaines réunions ?

Monsieur SIMON précise que le code rural est suivi, les titulaires, les suppléants et les suivants de liste sont invités à toutes les réunions locales.

➤ **Question 7**

Etienne DORE, collègue 3, de Plémy (22), Territoire de Moncontour, canton de Plaintel

Je suis retraité depuis 15 mois. Je félicite la MSA pour la liquidation de ma retraite mais, il y a des retards partout et des anomalies de fonctionnement. Au 31.12.2022, j'ai transmis l'outil principal et il me restait l'élevage hors sol. Je ne devais pas payer de cotisations pour l'année 2023. Comme les dossiers mettent trop de temps à être traités, au regard de la MSA, je suis toujours considéré comme exploitant pour 8ha et demi, ou 6ha, car une feuille n'a pas été traitée ou perdue, le relevé parcellaire ... La MSA devait annuler les cotisations, mais avec la réforme des retraites, je restais considéré éleveur hors-sol. J'ai donc dissous la société. J'ai quand même reçu l'appel de cotisations pour 2023 et 2024, les cotisations sont supérieures au montant de la retraite et supérieures au chiffre d'affaires.

Monsieur SIMON indique que les opérateurs des services de la MSA suivent des réglementations imposées et ne peut apporter réponse à l'instant, les services de la MSA vont réexaminer ce dossier.

Etienne Doré : *J'aimerais un interlocuteur unique. Il y a quelques années, l'animateur allait faire une visite lors de l'installation de l'exploitant, aujourd'hui personne ne vient.*

Monsieur SIMON précise, qu'il y a quelques années, la MSA, comptait 800 salariés, aujourd'hui, c'est moins de 600, le maximum est fait, selon les moyens humains et financiers disponibles, et les limites existantes.

Etienne Doré : *J'ai eu quelqu'un du service entreprise à Vannes, il m'a dit qu'on a changé les règles du jeu pendant le match. Ce n'est pas normal, je n'en avais pas connaissance lors de ma prise de décisions.*

Monsieur SIMON affirme que la MSA n'y est pour rien dans les changements et que la réglementation, qui ne cesse d'évoluer, est appliquée. Le rôle d'élu MSA est de faire remonter, au plus vite, les dysfonctionnements, pour éviter les écueils de ce type de dossier complexe.

Monsieur SIMON remercie l'assemblée pour sa participation.

<p style="text-align: center;">DEUXIEME PARTIE ASSEMBLEE THEMATIQUE</p>

Lors de l'Assemblée générale du 5 octobre 2021, les élus présents ont travaillé pour identifier les thématiques prioritaires pour les adhérents. Deux pistes d'action ont été identifiées, la qualité de vie au travail et l'isolement. Des conférences ont été mise en place sur la qualité de vie au travail.

Monsieur SIMON présente Madame Béatrice LE TENNIER qui est conférencière et psychothérapeute. Elle est spécialisée dans l'isolement.

Intervention de Madame Béatrice LE TENNIER

Madame Béatrice LE TENNIER, prend la parole pour partager des solutions face à l'isolement. Elle dresse le constat d'un isolement aux visages variés, avec des conséquences significatives sur la santé mentale, le bien-être communautaire et notre tissu social.

Madame LE TENNIER présente la différence entre la solitude et l'isolement, les conséquences physiques et mentales de l'isolement ainsi que les causes et les facteurs aggravants. Elle précise les points du cercle vicieux de l'isolement et les leviers permettant de revenir sur un cercle vertueux. (Annexe 2)

L'isolement est un fléau national, en progression. En 2024, près de 8 millions de personnes sont en situation d'isolement en France, soit 4 millions de personnes de plus par rapport à 2010. Cela représente plus d'un français sur 10.

En moyenne, une personne âgée sur 5 est en situation d'isolement relationnel. 13% des jeunes, contre 2% en 2010. Une population pauvre ou précaire se trouve en situation d'isolement, il est constaté une augmentation des catégories de personnes aisées, qui passe de 6 à 11% entre 2010 et 2024.

22% des Français n'ont accès qu'à un seul réseau de sociabilité, (famille, amis, voisins, collègues de travail, association).

La communication virtuelle, c'est à dire le téléphone, les SMS, internet, est une coupure de la sociabilité de visu.

Un problème technique empêchant la diffusion des témoignages vidéo de personnes en situation d'isolement et la présentation de Madame LE TENNIER, l'intervention est raccourcie.

Table ronde

Laëtitia LE BRAS JACOB anime la table ronde où interviennent :

- Emmanuelle JAOUEN, Coordonnateur Relation de services à la MSA d'Armorique,
- Aurélia LE PAGE, Responsable de l'action sanitaire et sociale de la MSA d'Armorique,
- Matthieu BOURDET, Préventeur des risques professionnels,
- Christine LIGOUR, Elue MSA du collège 2 depuis 2015, canton de Moëlan-sur-Mer,

- Béatrice LE TENNIER, Psychothérapeute spécialisée dans l'isolement.

Cette table ronde liste les actions MSA et des élus sur les territoires, les interventions :

Laëtitia LE BRAS JACOB - Lutter contre l'isolement, c'est pouvoir accompagner les assurés de la MSA qui peuvent se sentir isolé ou perdu face à la complexité de démarches administratives ou face au numérique. Emmanuelle JAOUEN, vous animez une équipe de chargés d'accueil dans le service Relation de Services de la MSA. Pouvez-vous nous dire en quoi vous contribuez à réduire l'isolement de nos assurés ?

- **Emmanuelle JAOUEN** - Nous guidons dans leurs démarches les assurés qui en ont besoin. Je me rappelle par exemple l'intervention téléphonique d'un très jeune actif nouveau salarié au régime agricole.

Il se sentait isolé face aux nombreuses démarches à effectuer et face au numérique. Nous lui avons proposé de se rendre à la France services la plus proche de son domicile afin de créer son espace privé dès que cela a été possible. A partir de ce moment, lors d'un rendez-vous téléphonique programmé avec un chargé d'accueil MSA, il a pu faire sa demande de prime d'activité en ligne et, en toute autonomie, mettre à jour sa situation auprès de France Travail. Le chargé d'accueil MSA l'a accompagné et l'a guidé dans ses premières démarches.

Il faut que je précise que nous sommes en relation, au quotidien, avec les France Services et que nous prenons en charge les situations qui nécessitent une réponse de la MSA.

Laëtitia LE BRAS JACOB - Est-ce qu'il vous arrive d'aller plus loin dans les démarches d'accompagnement ?

- **Emmanuelle JAOUEN** - Oui, bien sûr. Je pense par exemple à cette retraitée agricole. Elle habitait Carhaix-Plouguer et ne pouvait pas se débrouiller seule, elle avait besoin d'aide pour déposer sa demande de retraite de réversion.

Nous lui avons proposé deux solutions :

- o Soit rencontrer un agent de la MSA dans les bureaux de la France Services de Carhaix, dans laquelle nous assurons des rendez-vous. Les chargés d'accueil MSA s'y rendent deux à trois fois par mois pour des journées complètes.
- o Soit faire le rendez-vous par téléphone. C'est ce que cette assurée a choisi, pour des raisons de délais. En effet, cela lui évitait tout déplacement et permettait une prise en charge rapide de sa demande. Le dossier lui a été transmis en amont du rendez-vous pour faire un suivi pas à pas de la complétude du formulaire. Au-delà de la demande initiale, tous les aspects de sa situation ont été passés en revue, par exemple les conditions d'attribution de la complémentaire santé solidaire.

Laëtitia LE BRAS JACOB - La MSA prend-elle aussi l'initiative de proposer des rendez-vous ?

- **Emmanuelle JAOUEN** - Oui, nous proposons des rendez-vous prestations. C'est un format particulier de rendez-vous, plus long, dont le but est de faire un point global sur les droits santé, famille, logement, complémentaire santé.

Ces rendez-vous sont par exemple proposés, dans le cadre d'un parcours élaboré avec le service Interventions sociales, lors du décès d'un proche. Il existe une fiche "événement de vie" qui présente ce parcours. Nous les proposons aussi

systématiquement aux futures mamans ou encore aux nouveaux salariés du régime agricole.

Le site Internet de la MSA d'Armorique est une vraie source d'informations pratiques et concrètes dans ces situations : j'attends un enfant, je perds un proche, je prépare et demande ma retraite, je suis nouveau salarié du régime agricole par exemple.

Les équipes remettent ou diffusent ces fiches à l'issue de chaque rendez-vous, téléphonique ou physique, c'est une démarche très rassurante.

Laëtitia LE BRAS JACOB - A votre avis, quel peut être le rôle des élus MSA dans ces démarches ?

- **Emmanuelle JAOUEN** - Je pense que leur rôle, en premier lieu, est de pouvoir orienter les assurés vers les canaux de sollicitation de la MSA tels qu'ils sont présentés dans le livret. Les élus sont aussi de bons relais pour orienter les assurés vers les France Services, pour un accueil numérique ou une réponse de premier niveau.

Je crois qu'ils jouent aussi leur rôle lors des conférences qu'ils peuvent organiser sur le territoire.

Laëtitia LE BRAS JACOB – Je viens maintenant vers Aurélia Le Page, Responsable du service social de la MSA d'Armorique. Aurélia, est-ce que le service Action Sociale intervient auprès des personnes en situation d'isolement ?

- **Aurélia LE PAGE** - Les travailleurs sociaux sont répartis sur l'ensemble du territoire Armorique, dans les 2 sièges et dans les différentes agences et selon les situations, se rendent à domicile ou sur l'exploitation pour faciliter l'accompagnement.

Les travailleurs sociaux peuvent accompagner des personnes réellement isolées, qui n'ont pas d'entourage, mais aussi des Salariés Agricoles et Non-Salariés Agricoles confrontés à une rupture (décès, problème de santé, difficultés économiques sur l'exploitation, mal être au travail). Ce problème rencontré provoque souvent un sentiment d'isolement.

Exemple : l'agriculteur qui s'interroge à savoir s'il va pouvoir continuer à poursuivre son activité du fait de difficultés de santé et qui n'ose pas en parler à son associé et à sa famille

Exemple : le salarié en mal-être dans son travail, en situation d'épuisement, qui se replie sur soi qui n'ose pas en parler à son entourage

Laëtitia LE BRAS JACOB – C'est très bien, mais comment avez-vous connaissance de ces situations et comment vous repérez ces personnes qui se sentent isolées ?

- **Aurélia LE PAGE** - La personne concernée elle-même va contacter directement la MSA, ou la situation sera relayée par un service, exemple médecin infirmier SST, conseiller PRP, animateurs, ou régulièrement, vous en tant qu'élus sur le territoire vous pouvez également informer qu'il y a un service social à la MSA qui peut accompagner et soutenir les personnes, ou nous alerter sur une situation, et nous prendrons contact si la personne en est d'accord.

On développe aussi ce que l'on appelle des démarches pro-actives, c'est à dire que l'on va aller au-devant des personnes, on ne va pas attendre qu'elles prennent contact, d'autant plus que l'on sait que cela peut ne pas être simple de franchir le pas, de demander de l'aide surtout si l'on se sent isolés. Ainsi, par exemple, nous avons des requêtes décès d'actifs et enfants, ce qui permet aux travailleurs sociaux de

prendre contact avec les familles concernées pour proposer leur aide et les soutenir dans ce moment douloureux, et les accompagner dans les démarches.

Nous pouvons aussi repérer des personnes grâce à nos nombreuses actions collectives.

Laëtitia LE BRAS JACOB - C'est à dire, pouvez-vous nous en dire plus sur les actions collectives ?

- **Aurélia LE PAGE** - Les équipes proposent des actions collectives notamment auprès des Salariés Agricoles et Non-Salariés Agricoles, avec des informations à transmettre pour les assurés, mais l'objectif prioritaire réside surtout à échanger avec des pairs, réaliser qu'ils ne sont pas seuls dans leurs situations, reprendre confiance en soi, et rechercher des solutions.

Exemple : les groupes d'échanges pour Salariés Agricoles et Non-Salariés Agricoles en situation d'arrêt de travail

Les salariés en arrêt depuis plus de 1 mois d'arrêt de travail sont invités à participer à cette action. Ils ont des informations sur l'arrêt de travail, le calcul des indemnités journalières, une intervention du médecin du travail, d'une psychologue. Ils échangent beaucoup entre eux, dans une situation où l'arrêt de travail est venu couper un rythme, couper les contacts avec les collègues de travail, et c'est surtout cette dynamique de groupe qui va leur être bénéfique.

Nous transmettons régulièrement les dates des actions collectives, n'hésitez pas à votre niveau à transmettre l'information autour de vous, sur vos territoires.

Nous communiquons régulièrement sur les missions et l'action sociale de la MSA d'Armorique, et on observe que les assurés s'en saisissent d'autant mieux lorsque l'information est échangée de vive voix, et que vous portez, en tant qu'élu, cette communication. Nous profitons donc de cette Assemblée Générale pour vous remercier, et vous encourager à poursuivre la diffusion de ces informations.

Laëtitia LE BRAS JACOB - Merci beaucoup Aurélia pour ce témoignage qui montre à la fois l'importance du travail social de la MSA d'Armorique pour répondre aux enjeux de l'isolement, mais qui rappelle, à vous les élus, que vous avez toute votre place pour transmettre ces informations et selon vos territoires, réfléchir à la mise en place d'actions complémentaires.

Laëtitia LE BRAS JACOB – Je vais maintenant m'adresser à Mathieu BOURDET, Préventeur des risques professionnels à la MSA d'Armorique. Mathieu, pouvez-vous nous rappeler brièvement ce que fait la PRP et puis nous préciser en quoi consiste l'action ESOPT ? Et Pouvez-vous nous décrire ses objectifs ?

- **Mathieu BOURDET** – Le service Prévention des Risques Professionnels accompagne les exploitants, les salariés, les employeurs du monde agricole, afin de garantir de bonnes conditions de travail, pour limiter les accidents de travail et les maladies professionnelles, les risques psycho-sociaux ou encore les troubles musculosquelettiques ou le risque chimique. On s'adapte aux demandes que l'on reçoit, on apporte l'expertise par des conseils et diagnostics. On a aussi une part de créativité pour ce qui est de l'adaptation de poste de travail avec du matériel spécifique par exemple. Nous faisons également des actions, notamment ESOPT qui signifie : Et si on parlait du travail ? »

L'objectif est une prise de recul sur sa propre situation (ce qui fait tension ou ressource)

- Ecoute et échanges sur les situations des autres participants / partage d'expériences. Ajouter aussi que cette journée autorise une parenthèse, un temps off... et qu'il ne faut pas attendre d'être en "mal être" pour y venir.

L'action est co-animé par le service Interventions sociales et le service PRP, auprès d'un collectif d'exploitants agricoles. Un espace d'échange autour des RPS en agriculture et du mal-être au travail

- Action en amont des RPS
- Une action où l'on est acteur et non spectateur
- Partage des situations pour rompre l'isolement
- Actions organisées plutôt dans les périodes « hivernal » pour faciliter la prise de temps

Laëtitia LE BRAS JACOB - Avez-vous un exemple concret de prise en compte de la prévention des RPS chez des agriculteurs ?

- **Mathieu BOURDET** - Un GAEC en surcharge de travail qui a finalement trouvé un équilibre avec l'embauche d'une apprentie. Ce GAEC nous a bien identifié et nous fait souvent appel pour des problématiques RPS. Il a aussi bien cerné les accompagnements possibles de la MSA avec la prise en charge psy notamment) et les missions de la PRP et du service social.

On a aussi du partage de "bonnes pratiques" de prévention du mal-être. Un jeune exploitant témoigne sur la façon dont il a réussi à imposer à chaque membre du GAEC la prise de semaines de congés et de jours de repos durant la semaine. Ou comment organiser le travail pour retrouver un équilibre vie pro/perso.

Laëtitia LE BRAS JACOB - Quel a été le rôle des élus dans l'organisation de ces actions sur le territoire et comment peuvent-ils vous solliciter pour en organiser une ?

- **Mathieu BOURDET** - Premièrement connaître et promouvoir cette action auprès des ressortissants, insister sur le fait que l'on aborde « que » les problématiques professionnelles et celles sur lesquelles on peut agir.

Aide au recrutement principalement même si le sujet est difficile à aborder et tellement soumis à « interprétation »

Comment ? En cas de demande ou de questions, n'hésitez pas à nous solliciter service prévention. Toutes les réunions ESOPT font l'objet d'une publication sur les sites internet et newsletter MSA. Une information est transmise par mail aux exploitants du secteur, ainsi qu'aux partenaires chambre d'agriculture, résagri, réseau des sentinelles, référent mal-être MSA...

Nous intervenons à la demande des élus, du service intervention sociale. La prochaine action est fixée dans le Finistère, le 14 novembre 2024, à Plouvien

Laëtitia LE BRAS JACOB - Merci beaucoup Mathieu pour l'ensemble de ces informations.

Pour les élus non loin de Plouvien, vous pouvez noter cette date et ne pas hésiter à la relayer auprès des personnes qui pourraient être intéressées. De manière générale, vous pouvez retenir que la Prévention des risques professionnels peut intervenir à votre demande, aussi, n'hésitez pas.

Je viens maintenant, vers Christine LIGEOUR, élue du 2ème collège du canton de Moëlan-sur-Mer.

- **Christine LIGEOUR** - Bonjour, je suis Christine LIGEOUR. Comme vous l'avez stipulé, je fais partie du canton de Moëlan et je suis dans le collège 2. J'étais jusqu'au 1er septembre dernier, enseignante dans un lycée professionnel agricole.

Laëtitia LE BRAS JACOB - Que peut faire un délégué MSA pour aider les assurés à lutter contre des situations d'isolement ?

- **Christine LIGEOUR** - Je me rends aux réunions de secteur pour recevoir toutes les informations sur le fonctionnement de la MSA.

Pendant les réunions de rentrée, entre octobre et décembre, nous confrontons nos expériences et proposons des choses à initier pour le mieux-être des assurés MSA.

En mai et juin, c'est l'heure du bilan de ce qu'on a proposé lors des réunions de rentrée. C'est toujours un moment de satisfaction. Nous nous apercevons que notre engagement porte ses fruits et répond aux problématiques de nos territoires. Et entre ces deux réunions, j'assiste à la réunion d'hiver. C'est l'occasion de se tenir informé de sujets d'actualité ciblés.

J'échange également régulièrement avec les autres délégués et notre animateur. Je consulte régulièrement Mon appli élu. Ainsi, je suis au courant des actions qui sont mises en place et je peux conseiller les assurés en promouvant tout ce que la MSA construit.

Notre rôle consiste donc principalement à identifier les difficultés auxquelles nos assurés peuvent être confrontés. Une fois ces difficultés identifiées, c'est à nous de proposer des actions. Par exemple, j'ai toujours été intéressée par la qualité de vie et les conditions de travail. J'ai ainsi fait partie du groupe de travail initié par l'Assemblée Générale de 2021. L'objectif était de mettre en place des actions de sensibilisation. Nous sommes fiers d'avoir organisé des conférences auxquelles une centaine d'assurés ont pu participer. Nous en organiserons d'ailleurs prochainement, sous le format webinaire afin de sensibiliser le plus grand nombre.

Laëtitia LE BRAS JACOB - Qu'est-ce que vous mettez en place, au quotidien, en tant qu'élue, pour lutter contre l'isolement ?

- **Christine LIGEOUR** - J'ai effectué la formation sentinelle (la prévention du risque suicidaire). On obtient des outils pour éviter des maladroresses auprès de personnes en situation de mal être et surtout des clefs pour savoir vers qui orienter ces personnes. Tous les 6 mois, on peut se rendre à Châteaulin pour un échange entre les Sentinelles et les formateurs grâce à une réunion de régulation.

Je suis convaincue que nous pouvons, en tant qu'élue, encore proposer d'autres initiatives qui complèteraient celles qui viennent de nous être présentées.

Laëtitia LE BRAS JACOB - Oui, nous comptons sur vous. Vous êtes nos relais sur nos territoires. Vous connaissez le territoire auquel vous appartenez, ses problématiques, sa population. Vous êtes des maillons essentiels dans le fonctionnement de la MSA.

- **Christine LIGEOUR** - Tout à fait ! Pour moi, le délégué est un relais entre les adhérents et la MSA, et vice versa. Il peut faire remonter leurs remarques, leurs questionnements, leurs idées, et leurs ambitions à l'animateur. Le but est de faire vivre nos cantons ! Et vous avez raison, nous connaissons les habitants, nous connaissons les problématiques, nous pouvons donc apporter des réponses personnalisées aux situations rencontrées.

Laëtitia LE BRAS JACOB - Merci beaucoup pour votre témoignage Christine LIGEOUR et merci encore à tous nos intervenants.

Avant de repasser la parole à Madame LE TENNIER pour la conclusion de cette assemblée générale thématique. En tant qu'élus, vous êtes invités à prendre connaissance, à l'issue de cette assemblée générale, du livret qui vous a été remis en arrivant (Annexe 3). Ce livret vous permettra de connaître avec précision les actions de la MSA qui permettent notamment de vaincre l'isolement.

Vous pourrez ainsi le faire savoir autour de vous et vous appuyer sur ces informations pour nourrir vos réflexions visant à déployer des actions, en lien avec vos animateurs, sur vos territoires. Ces initiatives venant de votre part, pourront venir en amont, pendant ou en aval des actions des salariés de la MSA. Même si nous ne parviendrons probablement pas à endiguer totalement l'isolement, c'est par nos actions communes et complémentaires que la MSA pourra apporter une réponse au plus grand nombre.

Madame LE TENNIER conclut les échanges de la table ronde et se dit impressionnée des actions menées. Elle remercie les élus pour leur implication, leur impulsion sur le territoire.

Assemblée électorale

Après avoir remercié les intervenants de la table ronde et l'ensemble des participants de cette assemblée générale, Monsieur SIMON annonce qu'à la suite du départ de Monsieur Xavier ERUSSARD et Madame Marthe LE PAGE, les délégués 1er collège du Finistère sont invités à voter pour élire deux nouveaux administrateurs.

Composition des bureaux de vote

Il est procédé à la constitution du bureau de vote :

- Delphine JACOB, Présidente
- Marie-Pierre LE GUERN, Assesseur
- Nicolas LE GOFF, Assesseur

L'assemblée donne son accord à l'unanimité

Madame Delphine JACOB invite les délégués ayant fait acte de candidature à se présenter.

Présentation des opérations de vote

Monsieur Yohan AUFFRET présente l'organisation des opérations de vote. Sont appelés à voter les délégués 1er collège du Finistère.

Résultats des élections

Monsieur SIMON annonce les résultats et annonce l'élection de Monsieur Jérémy FICHANT, canton de Briec et de Monsieur Michel BRETON, canton de Landivisiau.

Le procès-verbal des opérations de vote est joint en annexe (Annexe 4).

CONCLUSION

Monsieur SIMON remercie tous les délégués, les élus présents, l'ensemble des partenaires, la direction et le personnel de la MSA pour leur participation à cette Assemblée Générale.

Fin de l'assemblée générale à 13 heures 30

Le Président de la MSA d'Armorique,

Le Secrétaire de séance,

Bernard SIMON.

Karine NOUVEL.

Les assesseurs,

Assesseur du Collège 1,

Assesseur du Collège 2,

Assesseur du Collège 3,

Laurence BEZARD

Frédéric MARION

Éric JUHEL

ANNEXES

- Annexe 1. Rapport activité
- Annexe 2. Intervention Madame LE TENNIER
- Annexe 3. Dépliant LLBJ
- Annexe 4. Résultat de vote